1er septembre: Tous les enfants ne peuvent pas rentrer en classe Les enfants sans-papiers en Europe sont exclus du système scolaire

Aujourd'hui, 1er septembre, alors que les enfants reprennent le chemin de l'école, beaucoup d'enfants sans-papiers resteront à la maison. Même si aucun des États membres de l'Union Européenne n'interdissent expressément aux enfants sans-papiers de s'inscrire dans un établissement scolaire il existe néanmoins de nombreux d'obstacles qui les empêchent d'aller à l'école.

L'inclusion des enfants sans-papier est surtout à la discrétion des autorités locales et la volonté des administrateurs scolaires d'accepter tous les enfants dans leurs écoles. Les parents craignent souvent que l'école puisse informer les autorités chargées de l'immigration de leurs cas et qu'ils soient déportés ou séparés de leurs enfants. Il y a déjà eu des cas où les autorités chargées de l'immigration ont mis pression sur les établissements scolaires afin qu'ils signalent le statut de résidence de leurs élèves, et dans certains cas notamment aux Royaume-Unis et en France ils ont même été jusqu'à se rendre dans des écoles afin de mettre en détention des élèves et leurs parents. Vivre dans l'irrégularité entraine de nombreux problèmes pratiques qui impactent la fréquentation et les performances scolaires des enfants sans-papiers tel que l'incapacité à payer les livres scolaires et le transport, ainsi que des difficultés à se déplacer et un manque d'espace où ils peuvent faire leurs devoirs.

Selon la Directrice de PICUM, Michele LeVoy, « le droit à l'éducation est un des droits Humains le plus universellement reconnu et promu dans le monde entier. L'importance de l'éducation au bon développement d'un enfant est primordiale. Il est inscrit dans de nombreux instruments internationaux et régionaux portant sur les droits de l'Homme ainsi qu'au sein des constitutions de nombreux pays européens comme la Belgique, les Pays-Bas, la France, l'Espagne et la Pologne. Néanmoins, les enfants sans-papiers n'ont toujours qu'un accès limité à ce droit fondamental en Europe. »

PICUM, la Plate-forme pour la Coopération Internationale sur les Sans-papiers, salue le prochain rapport de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population du Conseil de l'Europe sur la situation des enfants sans-papiers en Europe qui met en évidence ces problèmes ainsi que les obstacles rencontrés par les sans-papiers pour accéder à leurs droits à un logement et aux soins de santé et leurs préoccupations concernant la détention et l'exploitation sur le lieu de travail. Lors de la session plénière de la prochaine Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en octobre 2011, PICUM et la Commission des migrations, des réfugiés et de la population tiendront une audience le 4 octobre 2011 à Strasbourg afin de présenter des témoignages sur des situations concrètes vécues par les enfants sans-papiers.

PICUM poursuit son travail sur la promotion des droits des enfants sans-papiers en réalisant un projet en collaboration avec des experts au sein des services sociaux, des ONG, et des familles sans-papiers visant à élaborer des stratégies afin d'améliorer la protection des enfants en situation irrégulière en Europe. Des ateliers auront lieu en Belgique, en France, aux Pays-Bas, en Pologne, en Espagne et aux Royaume-Unis de fin 2011 jusqu'au début de l'année 2012.

Pour plus d'informations, veuillez contacter: Lilana Keith, Chargée de Projet <u>lilana.keith@picum.org</u> +32 (0)2 210 17 80